



Vandeweyer

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



25064488



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

08 MAI 2025

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : 0432 296 831

Nom

(en entier) : DEJIMA

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE ANONYME

Adresse complète du siège : Avenue du Pont de Warche 26, B-4960 Malmédy

Objet de l'acte : DEMISSIONS, NOMINATIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Malmédy le 17 mars 2025 :

"Délibération et décisions:

3. Décharge aux membres de l'organe d'administration pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé et approbation de leurs rémunérations

L'assemblée générale ordinaire donne décharge aux membres de l'organe d'administration pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé. L'assemblée approuve également l'ensemble de leurs rémunérations et avantages.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

4. Remplacement du représentant permanent de la SA Phimo

L'assemblée acte et entérine le remplacement suivant communiqué par la SA Phimo. Madame Monique HELLIN, domiciliée à Chemin de Livremont 25, 4960 Malmédy, remplacera Monsieur Marcel HAUSEUX en qualité de représentant permanent de la SA Phimo, administrateur.

5. Pouvoirs

L'assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SRL Financial Way, ayant son siège Rue des Guillemins 16/34 à 4000 Liège et inscrite auprès de la BCE sous le n° 0848.685.167, représentée par Monsieur Christophe MATHIEU, administrateur, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités requises relatives au dépôt auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur Belge des décisions prises lors de la présente assemblée. La SRL Financial Way ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00 après lecture et approbation du présent procès-verbal par tous ceux qui sont présents et après avoir consenti à son contenu, ses libellés et de ses annexes."

Pour extrait conforme,
Pour Financial Way SRL,
Mandataire,
Christophe MATHIEU,
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).